Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260605-DELIB46_050626-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à 19 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Date de convocation : 29 mai 2026

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, M.DONNIO Patrick, M. BRIAND Samuel, Mme MILBÉO Lyne, M. LE FORESTIER Alain, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, Mme THIERRY Astrid, M. LEPAGE Vincent

Absentes :
Mme Marie-Paule BUZULIER donnant pouvoir à M. Alain LE FORESTIER
Mme Charlène RIBEIRO donnant pouvoir à M. Michel JOUAN

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Secrétaire de séance : M. Alain LE FORESTIER

DELIBERATION 2026-046

PERSONNEL : CREATION DU GRADE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE SUITE A UN AVANCEMENT DE GRADE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.
Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.
Vu le tableau des effectifs,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260605-DELIB46_050626-DE

Nombre		Grade	DHS	
Service Administratif	1	Attaché	Temps complet	Pourvu
	1	Rédacteur principal de 1ère classe	Temps complet	Pourvu
	1	Adjoint Administratif principal 2ème classe	Temps complet	Pourvu
Service Technique	1	Agent de maîtrise	Temps complet	Pourvu
	1	Agent de maîtrise	Temps complet	Pourvu
	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	Pourvu
	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	Vacant
Service Social	1	Adjoint technique	Temps complet	Pourvu
	1	ATSEM de 2ème classe	Temps complet	Pourvu

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi au grade D'ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE, à temps complet,
- la création d'un emploi au grade D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, à temps complet au 01/07/2026,
-de fixer le taux d'avancement au grade D'ATSEM principal de 1ère classe à 100 %,
-la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Nombre		Grade	DHS	
Service Administratif	1	Attaché	Temps complet	Pourvu
	1	Rédacteur principal de 1ère classe	Temps complet	Pourvu
	1	Adjoint Administratif principal 2ème classe	Temps complet	Pourvu
Service Technique	1	Agent de maîtrise	Temps complet	Pourvu
	1	Agent de maîtrise	Temps complet	Pourvu
	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	Pourvu
	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	Vacant
Service Social	1	Adjoint technique	Temps complet	Pourvu
	1	ATSEM de 1ème classe	Temps complet	Pourvu

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- DE CREER le poste D'ATSEM principal de 1ère classe à compter du 01/07/2026 à temps complet ;
- DE SUPPRIMER le grade D'ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE ;
- D'ADOPTER la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 01/07/2026 ;
- DE FIXER le taux d'avancement au grade D'ATSEM principal de 1ère classe à 100 % ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance,
M. Alain LE FORESTIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Georges LE FRANC

